

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Nombre de membres  
du Comité Syndical  
du Syndicat **21**

Nombre de membres  
qui se trouvent en  
fonction **21**

Nombre de délégués :  
- présents : 12  
- représentés : 4  
TOTAL **16**

L'an deux mille vingt cinq, le 10 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

### Membres présents :

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG</b>	<b>EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</b>	<b>SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE</b>
Mme Marie-Reine FISCHER - M. Alexandre GONCALVES - Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	- - M. Jean HUMANN - - M. Thierry SCHAAL M. Laurent ULRICH	- M. Pierre BURTIN Mme Michèle ESCHLIMANN - M. Alain JEROME M. Jean-Bernard PANNEKOECKE -

### Membre représenté :

Mme Pia IMBS, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL  
M. Pierre OZENNE, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES  
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN  
M. Denis TURIN, ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN

### Excusés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Christian HALTER du SDEA,

---

**OBJET : FINANCE ET BUDGET – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

---

**N° 25-17**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** le code général des collectivités locales ;

**CONSIDERANT** les offres d'organismes bancaires réceptionnées ;

**CONSIDERANT** le décalage temporel de quelques mois entre les dépenses d'investissement et la perception des recettes associées aux opérations de travaux et d'études ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE,  
Président ;

**à l'unanimité  
autorise**

Le Président à ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € pour une durée de 12 mois auprès du Crédit Mutuel dans les conditions suivantes :

- Taux EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,9 points
- Commission d'engagement : 0,1 % du montant autorisé, soit 200 €
- Pas de commission de non utilisation

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

*Transmis au représentant de l'Etat le : 11/12/2025*

*Publié le : 11/12/2025*